

ner la préférence aux entreprises locales ou nationales.

Par exemple, pourquoi persister à s'assurer aux compagnies étrangères, quand il y a au pays tant d'excellentes institutions du genre ? Les fonds de réserve déposés pour la garantie du paiement des polices d'assurance sur la vie, par exemple, sont tellement forts, que chaque année les compagnies étrangères opérant dans la Province en retirent un montant beaucoup plus considérable qu'elles ne paient, et appauvrissent ainsi temporairement cette réserve ou ne le remboursent qu'à mesure que les réclamations sont payées. Quant aux profits proprement dits, on ne voit jamais cet argent. Même quand il est placé ici, ce sont les étrangers qui en sont les détenteurs.

Le dernier rapport du surintendant des assurances nous fournit à ce sujet des chiffres d'une grande éloquence.

Voyons d'abord ce que les assurances étrangères contre le feu nous ont pris d'argent en primes, et nous en ont remis en paiement de pertes de 1869 à 1893 inclusivement, comparativement aux assurances canadiennes.

PRIMES TOUCHÉES DE 1869 A 1893

Aux Cies canadiennes \$28,278,454 ;
Aux compagnies étrangères :
Anglaises \$67,419,438
Américaines 9,614,817 77,034,255

PERTES PAYÉES MÊME INTERVALLE

Par les Cies canadiennes . . . \$20,278,963
Par les Cies étrangères :
Anglaises . . . \$46,457,538
Américaines . . . 6,476,565

\$52,934,103

Ainsi, pour nous protéger contre l'incendie, nous avons envoyé à l'étranger \$77,000,000. Il a réalisé sur nos risques un profit de \$25,000,000, tandis que les compagnies canadiennes n'ont réalisé que 8 millions.

Pour les assurances sur la vie, nous payons aussi un plus fort tribut à l'étranger qu'à nos propres assureurs. Voici les chiffres compilés dans le rapport officiel pour les primes seulement, de 1875 à 1893 :

PRIMES PAYÉES.

Aux Cies canadiennes \$44,396,488
" " étrangères
Anglaises \$14,914,987
Américaines 36,235,334

\$52,150,321

Ces chiffres donnent à réfléchir. On parle beaucoup de protection et de libre échange. Selon nous, cette question peut être dans une grande mesure résolue par les individus eux-mêmes. Si les étrangers veulent nous donner, ne refusons pas de le prendre ; mais si nous avons aussi bien ici, encourageons au même prix nos institutions locales. Mé-

me quand nous paierons plus cher à celles-ci, nous y trouverions encore un avantage, car notre argent nous revient par mille voies différentes : tandis qu'envoyé à l'étranger, c'est autant de perdu pour la richesse nationale.

En 1893, sur un total de \$3,200,000 de primes feu payées, la Province de Québec figurait pour près d'un million de piastres ; et sur un total de \$2,250,000 de pertes indemnisées, pour \$800,000. On peut juger par là des sommes énormes qui sont tous les ans envoyées hors de la Province, en primes d'assurance. Notre province pour une, n'est-elle bien les moyens de se permettre ces goûts luxueux pour la marchandise étrangère, d'envoyer hors du pays tant de capitaux et de se priver des profits qu'ils rapportent ?

AFFAIRES MUNICIPALES

L'année fiscale municipale s'est terminée le 30 avril, et ce soir même M. le maire Parent va présenter au Conseil de Ville le rapport des opérations de l'année expirée.

Hâtons nous de dire que ce rapport est hautement satisfaisant. La flagornerie nous répugne, mais les faits sont les faits, et cette fois c'est un plaisir de les constater. Nous avons sous les yeux des résultats qui ne s'étaient pas encore vus sous aucune administration précédente. Il n'y a pas de déficit. Le revenu excède au contraire la dépense. La dépense elle-même est restée au-dessous du chiffre des crédits votés, ou, pour employer le terme consacré, des appropriations. Pas un seul des services publics n'est en déficit, comme c'était l'invariable coutume grâce à un déplorable système contre lequel les meilleurs administrateurs n'avaient jusqu'ici pu prévaloir.

L'an dernier, on avait évalué la recette probable à \$628,000 ; dès samedi dernier, les rentrées avaient atteint ce chiffre et il restait encore quelques jours pour terminer l'exercice. Le surplus est de quelque \$2000. Le montant des appropriations n'a pas été dépassé, et cependant les divers services n'ont pas souffert. Enfin, il n'y a pas de dette flottante, chose à peu près inouïe dans les finances civiques.

Avec tout cela, l'administration Parent a pu récemment réduire la taxe foncière de 2½ p. c. On dira que c'est le dégrèvement de la moitié de la taxe spéciale imposée l'an dernier ; mais il faut se rappeler que cette taxe spéciale arrivait après un exercice qui s'était soldé par un déficit de \$96,000, qu'elle avait pour objet des travaux d'urgence publique comme la restauration des abords du Frontenac et des rues en général, et qu'elle n'a rapporté que \$56,000, ce qui laisse en-

core \$40,000 au crédit de la bonne administration du jour.

Tous ces heureux résultats, si étonnants pour une année de crise, sont certainement dûs au dévouement et au travail intelligent et ardu du maire Parent. Il a été certes bien secondé par ses collègues, en particulier par l'échevin George Tanguay, président du comité des Finances, mais tous les conseillers que nous avons vus s'accordent à rendre hommage à leur chef hiérarchique, qui, disent-ils, s'est initié avec une rare facilité au rouage civique et en connaît à fond les moindres détails.

Cet exemple prouve une fois de plus que, dans les affaires publiques comme dans les affaires privées, le grand secret du succès est le travail sérieux et attentif.

L'état prospère des finances municipales de Québec est bien propre à restaurer entièrement la confiance générale en l'avenir de notre ville. Québec est aujourd'hui l'une des rares villes dont la caisse municipale est à flot. Le crédit public devra s'en sentir. Nos valeurs à Londres étaient il y a un an à pareille époque l'objet d'offres de 95 à 96 au maximum ; les dernières émissions à 4½ p. c. font au-dessus du pair. La ville, loin d'être accablée de dettes flottantes, retire aujourd'hui des intérêts ; elle a par exemple un montant considérable, plus de \$100,000, déposé à la Caisse d'Economie.

Il reste assurément encore beaucoup à faire. On se plaint, par exemple, du mauvais état de certaines rues, de la Grande-Allée, de la Terrasse. Cela provient d'un défaut qu'il faudra corriger : en général, on répare bien à Québec, mais on néglige l'entretien des réparations, et en quelques années c'est de l'ouvrage à recommencer. Il y a encore lieu de réfléchir sur ce point.

NOUVELLE INDUSTRIE A QUÉBEC

Une grande nouvelle qui intéressera particulièrement Québec, c'est le succès qui vient de couronner le travail de notre concitoyen le Dr H. Edmond Casgrain.

Notre savant ami est arrivé ces jours derniers des États-Unis. Il vient de vendre à une puissante maison de Buffalo, la Buffalo Dental Manufacturing Co., l'un de ses procédés de dentisterie perfectionnée : un vulcanisateur pour durcir le caoutchouc employé dans la confection des dentiers artificiels.

Le Dr Casgrain a un autre brevet d'une énorme importance et qui intéresse de près les dentistes du monde entier. Il s'agit du procédé inventé par notre ami pour la fusion de l'aluminium et des mé-